

À qui s'adresse le dispositif ?

Il s'adresse aux personnes :

- Consommatrices de substances psychoactives
- Vivant à la rue ou alternant les hébergements d'urgence/hospitalisations/incarcérations et sans solution à la sortie
- Légalement établies à Genève

Comment orienter vers le dispositif ?

Parcours d'admission :

- Repérage et constitution du dossier d'admission
- Etude du dossier en commission d'admission
- Rencontre avec l'équipe du dispositif et début de l'accompagnement
- Entrée dans le logement et accompagnement vers le rétablissement

Un dossier est à constituer par les partenaires du réseau socio-sanitaire genevois. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de Première ligne.

Le logement comme point de départ pour retrouver une place dans la société

L'Adresse, dispositif de l'association Première ligne soutenu par le canton de Genève, propose un logement stable à des personnes en situations d'addiction vivant à la rue. Il est mené en partenariat avec **des institutions et des associations médico-sociales**.



dispositif@ladresse-hf.ch
079 593 20 28



HUG Hôpitaux
Universitaires
Genève



Hospice général

premièreligne

De la rue au logement

- Basé sur le modèle international **Housing First**, déjà appliqué en Suisse, qui a démontré son efficacité sur :



Un maintien durable
dans le logement

Une amélioration
de la santé

- Il permet l'accès à un logement **sans exiger d'abstinence** ni de traitement préalable, contrairement aux approches traditionnelles.
- La **stabilité du logement** est une condition essentielle au rétablissement de la personne.



Objectif : promouvoir par le logement l'insertion durable des personnes en situation d'addiction et vivant à la rue.

Une nouvelle manière d'agir

L'Adresse propose un accompagnement socio-sanitaire et une gestion locative adaptée. Ses prestations se construisent **autour des besoins, des forces et du pouvoir d'agir de la personne.**

Le dispositif se charge de trouver des logements sur le territoire et en est le locataire. La personne accompagnée a le statut de sous-locataire.



Principes d'intervention :

- La proximité : visites à domicile
- La régularité : minimum une visite par semaine, ou plus selon les besoins
- Une durée illimitée : accompagnement aussi longtemps que nécessaire et adapté aux besoins évolutifs de la personne
- La disponibilité : continuité des services via une permanence téléphonique 24/7 pour les personnes accueillies et les partenaires

Domaines d'action :

- Accès aux droits sociaux et régularisation administrative
- Santé, réduction des risques et suivi socio-sanitaire
- Vie relationnelle et maintien des liens sociaux
- Accès à la formation, à l'emploi et aux activités culturelles et citoyennes

Le tout en complémentarité et en collaboration avec des structures médico-sociales existantes à Genève.